



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NEUTRAL BOMAR

Revision n. 1

du 02/04/2008

Imprimé le 02/04/2008

Page n.1 / 3

1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

- 1.1 **Dénomination** : NEUTRAL BOMAR
- 1.2 **Utilisation de la substance** : Liquide pour le décapage de l'inox.
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- 1.3 **Identification de la société** : Nitty Gritty S.r.l.
Via dei Marmorari, 36 - 41057 Spilamberto (MO) – ITALY
Téléphone +39 (0)59 785210 - Télécopie +39 (0)59 7861612
- 1.4 **E-mail adresse du responsable (FDS)** : info@nitty-gritty.it
- 1.5 **Numéro de téléphone d'appel d'urgence** : Nitty Gritty S.r.l. Téléphone +39 (0)59 785210
- 1.6 **Poison centres** : Italy → Niguarda Hospital (Milan) - ☎ +39 02 66101029
England → Guy's & Thomas' Hospital (London) - ☎ +44 20 7771 5310
France → F. Widal Hospital (Paris) - ☎ +33 1 40 05 48 48
Germany → Giftnotruf - Institut für Toxikologie (Berlin) - ☎ +49 30 19240
Spain → Instituto Nacional de Toxicologia (Madrid) - ☎ +34 91 562 04 20
Belgium → Antigifcentrum (Bruxelles) - ☎ +32 70 245 245
Netherlands → National Poison Control Centre (Bilthoven) - ☎ +31 30 274 88 88

2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'expose à aucun danger pour la santé et pour l'environnement, compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques et co-toxicologiques.

3) COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Le produit n'est pas classé comme dangereux aux termes des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements successifs ni ne contient de substances classées comme dangereuses pour la santé ni pour l'environnement conformément à la norme 67/548/CEE et à ses amendements successifs.

4) PREMIERS SECOURS

On ne connaît pas d'épisodes ayant causé des dommages à la santé et pouvant être imputés au produit. On conseille de toute façon de respecter les règles de bonne hygiène industrielle.

5) MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

- 5.1 **Informations générales**: refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.
- 5.2 **Moyens d'extinction appropriés**: les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.
- 5.3 **Moyens d'extinction non appropriés**: aucun en particulier.
- 5.4 **Dangers dus à l'exposition en cas d'incendie**: éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).
- 5.5 **Équipement**:: casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), un masque à pression positive avec visière couvrant tout le visage ou respirateur autonome (à protection autonome) en présence d'une grande quantité de fumée.

6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- 6.1 **Précautions individuelles**: en présence de vapeurs ou de poussières en dispersion dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires.
- 6.2 **Précautions environnementales**: éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.
- 6.3 **Méthodes de récupération**: endiguer à l'aide de terre ou d'un matériau inerte. Récupérer la plus grande part de produit et éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

7) MANIPULATION ET STOCKAGE

Assurer la disponibilité des équipements pour le refroidissement des récipients, pour éviter les dangers de surpression et de sur chauffage en cas d'incendie à proximité. Pour les informations relatives aux risques pour la santé et l'environnement, se reporter aux paragraphes spécifiques de cette fiche.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NEUTRAL BOMAR

Revision n. 1

du 02/04/2008

Imprimé le 02/04/2008

Page n.2 / 3

8) CONTROLE DE L' EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeurs limites d'exposition: non disponible

8.2 Contrôles d'exposition :

8.2.1 **Protection des voies respiratoires:** en cas de dépassement de la valeur maximum de concentration sur le lieu de travail, veiller au port d'un masque protégeant la bouche et le nez (voir norme EN 141). Pour les hautes concentrations sur le lieu de travail ou en cas d'urgence, quand les niveaux d'exposition sont ignorés, veiller à faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (voir norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe en cas d'utilisation d'un masque intégral, semi-masque sur embout buccal (voir norme EN 138).

8.2.2 **Protection des mains:** se protéger les mains à l'aide de gants de travail (voir norme EN 374). Il est recommandé d'appliquer une crème protectrice sur les mains. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

8.2.3 **Protection des yeux:** veiller au port de lunettes de sécurité hermétiques à protection latérale (voir norme EN 166).

8.2.4 **Protection de la peau:** veiller au port d'une combinaison de travail à manches longues et de chaussures de sécurité à usage professionnel (voir norme EN 344). Se laver avec eau et savon une fois les vêtements de protection enlevés. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

• Couleur	bleu
• Odeur	inodore
• Forme	liquide
• Densité de la vapeur	Non disponible
• Vitesse d'évaporation	Non disponible
• Propriétés comburantes	Non disponible
• Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
• pH	6-7
• Point d'ébullition	> 100°C
• Point d'inflammabilité	> 60°C
• Propriétés explosives	Non disponible
• Pression de la vapeur	Non disponible
• Poids spécifique	1,10 kg/l
• Solubilité dans Eau	Soluble (20°C)

10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

On ne connaît aucun cas de dommages à la santé dus à l'exposition au produit. De toute façon il est recommandé d'agir dans le respect des règles d'hygiène industrielle.

12) INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

13) CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L' ÉLIMINATION

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
NEUTRAL BOMAR

Revision n. 1

du 02/04/2008

Imprimé le 02/04/2008

Page n.3 / 3

14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette matière n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

15) INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Nom commercial: Neutral Bomar
Symbole: aucune
Phrases de risqué (R): aucune
Conseils de prudence (S): aucun

Le produit ne demande pas d'étiquetage de danger aux termes des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives.

16) AUTRES INFORMATIONS

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).
4. The Merck Index. Ed. 10
5. Handling Chemical Safety
6. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
7. INRS - Fiche Toxicologique
8. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
9. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989

NOTE POUR LES USAGERS:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit. Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.